

INTERVENTION FREDERIQUE VALOUR, ASSISTANTE SOCIALE AU CONSEIL GENERAL

Je vais vous présenter une situation familiale que j'ai accompagnée pendant plusieurs mois. Je suis seule à ce micro mais nous avons été plusieurs professionnels présents dans cette situation.

Il s'agit de Maria, une jeune adolescente. Sa famille appartient à la communauté des gens du voyage. Dans le département où elle réside en 2011 elle laisse entendre qu'elle viendra s'installer en Haute-Loire dès septembre 2011.

Une information préoccupante est alors adressée dans notre département par le département d'origine, compte-tenu que la jeune fille de 15 ans^{1/2} est enceinte, qu'elle doit accoucher en juillet, et que les conditions d'accueil de ce futur enfant sont précaires.

Les premiers contacts de la famille avec les professionnels sont difficiles : les professionnels sont, en effet, mal acceptés par la famille. Elle se sent stigmatisée, observée, remise en cause.

Cette évaluation s'engage mal : ce que la famille donne à voir : c'est : l'âge de cette jeune mère, la présence d'un nourrisson vivant dans des conditions précaires ; cela s'ajoute aux éléments transmis par le département d'origine qui majorent les inquiétudes des professionnels de PMI et de secteur.

Une transmission à l'autorité judiciaire a été envisagée et était sur le point d'être actée. Or, dans le même temps, l'institution traverse des mouvements de personnel, tant dans l'encadrement que chez les professionnels de terrain générant un peu de flottement. Après ces mouvements, la réflexion s'engage différemment : il est suggéré d'essayer de reprendre contact avec cette famille en tenant compte de sa culture, de ses repères différents des nôtres, et donc de réajuster notre mode d'intervention, pour approcher cette famille singulière.

On peut donc déjà relever que cette situation a nécessité des réajustements dans son approche.

Ainsi, le premier travail concret a été d'entrer en relation, de se faire accepter, sans cibler uniquement la problématique de Maria et du bébé, mais d'appréhender la globalité de la famille. À ce moment là vivaient autour de Maria et de son fils, le père de Maria, sa belle mère et leurs 4 enfants. François (31 ans) désigné par le père de Maria, comme le père de Kilian est aussi présent.

C'est la scène familiale telle qu'elle s'est présentée à moi lors de cette première rencontre. Avec le recul je perçois que certains éléments de la réalité qui auraient pu m'inquiéter dans le quotidien des enfants : conditions matérielles précaires, présence de multiples animaux, vétusté du chauffage, capharnaüm ne m'ont pas paru devoir être pris en compte prioritairement dans mon intervention. Mais en revanche, j'ai choisi de cibler mon intervention sur le quotidien de la famille : accès aux droits (logement, couverture sociale, RSA...), celle-ci me donne accès à une situation administrative chaotique et je propose alors de les accompagner dans toutes ces démarches s'ils en sont d'accord.

Je sais que par ce biais j'aurai accès aux enfants en rencontrant la famille régulièrement. Un contact s'est noué au fil de ces rendez-vous et un accompagnement a pu se mettre en place.

La question initiale d'une transmission à l'autorité judiciaire a glissé alors vers un accompagnement social.

Très vite, il est proposé à la famille l'intervention d'une TISF que celle-ci accepte.

Nous sommes alors au premier trimestre 2012 et 6 mois se sont écoulés depuis l'arrivée de cette famille.

Au fil des VAD et des entretiens, je constate que les enfants sont pris en charge de façon correcte, pour moi ils ne sont pas en danger, un lien d'attachement parents-enfants existe et cela malgré des conditions précaires.

J'ai repéré un fonctionnement patriarcal que Maria subit tout en manifestant le désir de s'en dégager. Je l'avais connue passive, peu loquace, et peu à peu elle s'affirme, exprime ses désirs propres, y compris auprès de son fils, jusqu'à présent pris en charge principalement par sa belle-mère. Divers accompagnements, planning familial entre autres, lui ont sans doute permis de trouver un espace de parole. Nos entretiens portaient sur son compagnon, son autonomie, sa scolarité, son entrée dans la vie professionnelle, ses capacités, ses désirs...hors du regard de son père.

Au cours de l'été 2012, Maria décide de prendre son autonomie avec son fils et son compagnon qu'elle légitime comme étant le père de Kilian malgré une absence de reconnaissance juridique.

Il apparaît alors, dans la réflexion avec l'encadrement, qu'à partir de ce moment, il est nécessaire de dissocier les deux accompagnements : une collègue prend le relais concernant la famille de Maria.

Quant à moi, je continue l'intervention auprès de Maria et de son fils.

J'avais conscience que mon choix d'avoir priorisé le travail d'approche avec la famille pouvait comporter certains risques.

Mais cette prise de risque était nécessaire pour engager une relation qui peu à peu a évolué vers une relation de confiance. J'ai pris alors conscience d'être « le fil rouge » pour cette jeune mère..

L'idée de la transmission à l'autorité judiciaire est alors abandonnée.

Dès lors, Maria a accepté que Kilian voie un médecin de PMI, avec lequel j'avais préparé la prise de contact, car les vaccinations n'étaient pas à jour. S'en sont suivies des visites avec la collègue puéricultrice. Le suivi par le médecin de PMI s'est mis en place : j'accompagnais Maria à la plupart des consultations. L'état de santé de Kilian s'est avéré satisfaisant. Maria a pu évoquer les questions qui la préoccupaient.

Cet accompagnement a affiné notre observation partagée concernant sa prise en charge de Kilian : son appréhension à le laisser seul, à lui poser des limites, les rythmes des repas... Elle a su aussi se montrer attentive, pouvant reconnaître qu'il lui était difficile de maintenir un interdit.

Au printemps 2013, elle accepte l'intervention de la TISF, à raison de 3 heures par semaine. Cette intervention s'avère très positive, Kilian au fil des mois, comprend davantage les interdits, et sa mère entend que même si elle dit non, il ne l'aime pas moins.....

L'opportunité d'une mesure d'AED est également évoquée, réfléchi mais cette idée nous est apparue alors très prématurée. Un accueil en crèche présentait également un intérêt certain mais demandait du temps pour que Maria adhère à cette idée.

Au cours des échanges avec mes responsables est apparu alors essentiel, de maintenir cet accompagnement pour cette jeune mère et son fils.

Pour conclure sur cet accompagnement je reste convaincue que la notion de fil rouge et la notion de temps sont fondamentales pour les familles : elles ont besoin de ce temps pour avancer comme elles ont besoin de la permanence du fil rouge.

Prendre le temps de les écouter, de ne pas projeter nos réponses, nos solutions est primordial, sans quoi les familles ne peuvent pas se saisir de notre accompagnement pour avancer.

Il faut bien reconnaître que ce temps d'accompagnement est parfois inconfortable pour nous car nous devons faire avec cette prise de risque mais je la crois nécessaire.